

AVIS DE PUBLICATION

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

24 décembre 2020

une demande d'autorisation a été déposée à l'Administration de la Gestion de l'Eau, sous référence

EAU/AUT/20/1092

concernant des

Forages géothermiques

à l'adresse

11a, rue des Vergers à L—5577 Remich

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Remich, le 27 janvier 2021

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire f.f.,



Certificat de publication

Le présent avis a été publié et affiché du 2 novembre 2020 au 27 décembre 2020.

Remich, le 27 janvier 2021

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire f.f.,

